

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 9 juin 2023

Le 2 juin 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le vendredi 9 juin à 18 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et trois, le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL.

Absent excusé : Dominique PATEIRON qui donne pouvoir à Clément GOELDEL

Absents : Julien RONDET, Stéphane JEANTY

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Quorum : 9 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

21/2023 : Élections sénatoriales - Désignation des électeurs délégués et des suppléants.

22/2023 : Autorisation au maire à créer une nouvelle voie « Chemin de la Fosse aux Prés ».

23/2023 : Modification de la délibération 02/2023 - liste des prestations et tarifs associés dans le cadre de la régie communale.

Informations diverses :

Compte rendu des commissions.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

21/2023 : Élections sénatoriales - Désignation des électeurs délégués et des suppléants.

Le maire explique aux conseillers le mode d'élection des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre prochain.

Le maire propose de constituer le bureau. Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend également les deux conseillers les plus âgés, les deux conseillers les plus jeunes et un secrétaire.

Il est procédé au vote des 3 délégués.

Les trois délégués élus sont : Bernard WEILER, Gaëlle FLOCH, Didier de AMORIN avec chacun 10 voix.

Il est ensuite procédé au vote de 3 suppléants.

Les trois suppléants sont : Clément GOELDEL, Jean Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX avec chacun 10 voix.

Les résultats sont immédiatement transmis à la Préfecture.

22/2023 : Autorisation au maire à créer une nouvelle voie « Chemin de la Fosse aux Prés ».

Le maire rappelle aux conseillers que toutes les voies communales doivent être inscrites au répertoire national des adresses afin de pouvoir être référencées.

Il propose donc d'inscrire le chemin de la fosse aux Prés au répertoire national. Cette voie accueille le tennis, les ateliers municipaux, le terrain de sports et les jardins participatifs.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

23/2023 : Modification de la délibération 02/2023 - liste des prestations et tarifs associés dans le cadre de la régie communale.

Afin que la régie municipale puisse encaisser les chèques émis pour Reims Activ'Été, il est nécessaire de modifier la délibération 02/2023 pour permettre l'élargissement des recettes.

Le nouveau tableau s'établit donc ainsi :

Prestation	Unité facturée	Prix unitaire
Location salle municipale	Forfait un ou deux jours	55 euros
Affouage	Stère	5 euros
Concession Cimetière		
Colombarium	Durée 15 ans	600 euros
	Durée 30 ans	900 euros
Pleine terre	Durée 30 ans /m2	53 euros
	Durée 50 ans /m2	60 euros
Recettes diverses	Inscription / enfant	120 euros

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Rapport des commissions :

• Commission vie culturelle et associative :

Le maire donne la parole à Estelle Courteix.

- Fête patronale des 2,3 et 4 septembre : les devis du feu d'artifice, de la fanfare et de la sono du samedi soir ont été approuvés. La commission recherche une animation pour le dimanche après-midi.
- Fête de l'Été du 1^{er} juillet : Pique-Nique partagé en musique. L'organisation est similaire aux années précédentes, apéritif offert par la mairie et pique-nique apporté par les participants. L'animation musicale est gérée par Maurice Parol avec des groupes et interprètes solos locaux.

• Commission Urbanisme et Patrimoine :

La parole est donnée à Clément Goedel.

- Points sur les travaux de la traversée de Montchenot : le plan d'implantation des candélabres a été validé. Il faut maintenant affiner le montant des travaux, travailler la répartition avec le département et obtenir subventions de la région, du département du bassin Seine Normandie. Ne pas lancer les appels d'offres trop en amont aux risques d'avoir des prix révisables (validité 6 mois maximum). Les travaux du Siem ne seront pas terminés avant le 1^{er} trimestre 2024.
- Parking la Volière : la demolition et le désamiantage de certains bâtiments commenceront mardi 13 juin. Des devis sont en cours de réalisation pour les divers travaux sur les bâtiments restants.
- Travaux d'entretien des voiries communales en liaison avec la GUGR et des chemins ruraux à la charge de la commune.
- Les travaux d'entretien courants sur les bâtiments communaux ont été listés, notamment en Mairie sur les menuiseries et le mur de la terrasse, et le portail de l'ancienne station d'épuration.
- Mise à l'étude de projet de la société Gerzay des itinéraires de substitution des poids lourds de plus de 12T. sauf desserte locale.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation des jurés d'assises : la réunion de constitution de la liste préparatoire des jurys d'assises 2024 est prévue le mercredi 28 juin à 18h à Verzenay. Le maire ne pouvant être présent en raison de la tenue d'une commission des déchets, Dimitri Bouvier se propose de participer à cette réunion.

M. De Amorin propose une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et de l'inventaire du matériel communal.

Il serait souhaitable de pouvoir établir la répartition de la population du village en différentes catégories à partir des données de l'INSEE. Cette démarche est à étudier avec la secrétaire de mairie.

Nettoyage de la fontaine de la rue du Voisin : en raison de l'interruption de l'alimentation de la fontaine en eau pour une durée indéterminée, il est indispensable de la nettoyer pour préserver son état.

Éclairage public : des difficultés sont constatées quant à l'allumage et à l'extinction en période estivale et hivernale pour assurer un éclairage cohérent. Les heures d'allumage et d'extinction sont

en effet gérées par une horloge astronomique, qui est réglée par rapport au lever et coucher du soleil et non par rapport à la luminosité. Le problème sera à revoir après la rénovation du réseau électrique de Montchenot.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 28 août 2023 à 20h30

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h20.

Le Maire
Bernard WEILER

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'W' shape followed by a vertical line.

Le secrétaire de séance
Estelle COURTEIX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Estelle Courteix' with a long, horizontal flourish extending to the right.